

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 à 19 H.

COMPTE RENDU

En l'an deux mille vingt-et-un et le seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au Mas de Nogarède, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire,

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. GAILLARD Thierry, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. PUIGMAL Patrick, M. Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme MENAHEM Sophie, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte, M. VILA PASOLA Marti, ayant donné procuration à M. BELTRAN José, M. COSTE Jean-François, ayant donné procuration à M. COSTE Michel, M. PLANAS Pierre, ayant donné procuration à M. BELTRAN José, M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à M. PUIGMAL Patrick.

Absents : M. BORREILL Philippe, M. REDONDO Simon, Mme PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de Séance : Mme BOURDIN Géraldine.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel des élus, il constate que le quorum est atteint et nomme Madame Géraldine BOURDIN, secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 21 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour et précise que deux questions ont été posées par Monsieur Patrick PUIGMAL auxquelles il sera répondu en fin de séance.

- COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal, par délibération du 15 juillet 2020 :

- ✓ **Décision n° 14/2021 du 7 septembre 2021** : Cette décision annule et remplace la décision n°9/2021 concernant une demande de subvention à l'Europe au titre du programme Leader pour les animations du Tour de France ; Le montant des animations s'élevant à 28 377.04 € TTC au lieu de 26 712.50 € H.T., le plan de financement a été revu en conséquence :

Coût du projet	28 377.04 € H.T.
Subvention Leader	18 161.30 €
Autofinancement communal	5 675.41 €
Autofinancement appelant du FEADER	4 540,33 €

- FINANCES -

- Délibération n° 101/2021 : Budget principal – Décision modificative n° 3 – Virement de crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Madame Stéphanie JUSTAFRE, adjointe déléguée aux finances expose qu'afin de pouvoir verser les subventions aux associations ayant participé aux animations du Tour de France, il est proposé au conseil municipal de réaliser le virement de crédits suivant en section de fonctionnement du budget principal (le montant budgétaire disponible non affecté pour les subventions aux associations étant de 6.10 €) :

Chapitre 65 article 65888-024 participation Tour de France.....- 2 750 €
Chapitre 65 article 6574-025 Subventions aux associations + 2 750 €

D'autre part, un virement de crédits est également nécessaire en section d'investissement pour mandater la facture de travaux réalisés au cimetière n° 3, route de Maureillas, dont le montant s'élève à 123 703.64 € TTC alors que le montant budgétisé est de 121 000 €.

Chapitre 20 article 2031-822-368opération Avenue Clemenceau.....- 3 000 €
Chapitre 21 article 2116-026-367.....opération cimetière.....+ 3 000 €

Voté à l'unanimité

- Délibération n° 102/2021 : Subventions aux associations –

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations ayant participé aux animations du Tour de France :

Lycée Beausoleil	600 €
Cami Calent	1 600 €
Tocats del cim	550 €

Voté à l'unanimité

-PERSONNEL-

- Délibération n° 103/2021 : Régime indemnitaire - Montants de l'indemnité liée aux fonctions, sujétion et expertise (IFSE)

Monsieur José ANGULO, adjoint délégué aux ressources humaines expose que, par délibération en date du 19 février 2019, le conseil municipal a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble du personnel communal.

Suite au projet de réorganisation des services et au nouvel organigramme qui en découle, il convient de revoir les plafonds annuels maximums de l'Indemnité de fonction sujétion et expertise (IFSE) pour les personnels exerçant des fonctions d'encadrement ainsi que pour les postes à niveau de technicité élevé. Ces montants doivent se situer dans la limite des montants maxima prévus pour les agents de l'Etat.

Il propose au conseil municipal d'adopter les nouveaux montants de l'IFSE suivant les tableaux annexés à la note de synthèse.

Il précise que cette proposition a été soumise au Comité technique de ce jeudi 16 septembre 2021 à 14 heures, qui a émis un avis favorable.

Voté à l'unanimité

Madame Michèle BOISORIEUX demande quelle est l'évolution de la masse salariale depuis le début du mandat

Madame Stéphanie JUSTAFRE répond : Il y a effectivement une augmentation importante de la masse salariale qui est de l'ordre de celle qui a été prévue budgétairement. Comme cela avait été annoncé, la réorganisation des services est engagée avec la mise en place de l'encadrement, cet encadrement est défaillant au sein de la mairie et aujourd'hui, nous voulons donner un vrai service de qualité aux cérétans, décharger un peu la DGS qui est submergée de travail et donc dans ce cadre-là, on est obligé effectivement d'augmenter la masse salariale. C'était quelque chose qui avait été annoncé dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires. On a eu une grosse année en 2021, une fois qu'on aura positionné nos cadres, après normalement on va stabiliser. »

Madame BOISORIEUX ajoute que le RIFSEEP a été mis en place tardivement comme dans toutes les communes.

Madame JUSTAFRE précise que, pour le prochain budget, il est également prévu de budgétiser le C.I.A.

Monsieur le Maire ajoute qu'on s'aperçoit, comme à la CCV, des difficultés à recruter de nouveaux personnels en raison du régime indemnitaire qui doit être revalorisé.

- Délibération n° 104/2021 : CNAS – délégués des élus et du personnel

Monsieur le Maire expose que, par délibérations en date du 15 juillet 2020 et 23 septembre 2020, Mesdames Brigitte Baranoff et Christiane Costa ont été désignées respectivement représentante des élus et représentante du personnel auprès du CNAS.

Compte tenu de leur emploi du temps très chargé, elles ont demandé à être remplacées.

Il propose au conseil municipal de déléguer :

- Madame Sophie MENAHEM en qualité de représentante des élus
- Madame Laura GARAYOA en qualité de représentante du personnel

Voté à l'unanimité

- CULTURE –

- Délibération n° 105/2021 : Itinérance 2021 – Convention de partenariat avec l'association « Prix Walter Benjamin »

Madame Maria LACOMBE, adjointe déléguée à la culture expose que la commune souhaite instaurer un partenariat avec l'association « Prix Walter Benjamin » ayant pour cadre l'évènement Itinérance 2021, qui vise à ouvrir, à partir de l'expérience vécue par Walter Benjamin, un champ de réflexions sur le lieu de mémoire que constitue la ligne frontière qui borde le sud du Département, le long des Pyrénées, des Albères à la Cerdagne.

L'Association Prix Walter Benjamin propose, à l'occasion de la remise du prix 2021, 3 jours de rencontres scientifiques internationales, de dialogues et débats avec les différents publics et de soirées littéraires Itinérances 2021. L'exil caractérise la vie et l'œuvre de Walter Benjamin.

Deux journées se dérouleront à Céret, les 11 et 12 novembre 2021, à la Salle de l'Union et une à Carcassonne.

Elle propose au conseil municipal de conclure avec l'association la convention de partenariat annexée à la note de synthèse suivant laquelle l'association s'engage à organiser l'évènement pour lequel la commune facilitera les démarches d'organisation, fera la promotion et apportera une participation financière de 2 000 € TTC.

Voté à l'unanimité

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Délibération n° 106/2021 - Service public d'assainissement non collectif 66 (SPANC 66) – Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire expose qu'en tant que service public d'assainissement non collectif, le SPANC 66 est chargé de réaliser les contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif pour le compte des 203 communes adhérentes. Le SPANC comptabilise environ 7 200 installations d'assainissement non collectif desservant environ 18 500 habitants.

Le contrôle des installations existantes est soumis à une redevance de 100 € H.T.

Le SPANC 66 exerce également un contrôle de conception et d'implantation pour tout nouveau projet d'installation d'un système d'assainissement non collectif, avant le dépôt d'une autorisation d'urbanisme. Il procède également au contrôle de la bonne exécution des travaux de toute nouvelle installation.

Pour 2020, le SPANC a réalisé :

160 contrôles de conception

150 contrôles d'exécution

575 contrôles des installations existantes

Le taux de conformité depuis la création du service en 2010 est de 50.2 % soit 3 305 installations conformes pour 6 585 installations.

Le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 5 39 817.69 €, un excédent d'investissement de 8 235.47 € et un excédent global de 548 053.16 €.

Il propose au conseil municipal d'approuver le rapport d'activité 2020 annexé à la note de synthèse.

Voté à l'unanimité

- Délibération n° 106/2021 - Syndicat intercommunal Scolaire – Convention de mise à disposition de logiciels et de moyens humains

Madame Brigitte BARANOFF, Première adjointe, expose que le service administratif et comptable du syndicat intercommunal scolaire installé au service comptabilité de la mairie a déménagé dans les locaux du service intercommunal jeunesse, Place Henri Guitard. Ce service avait à sa disposition le logiciel comptable de la mairie et il convient de l'autoriser à poursuivre son utilisation. D'autre part, le service des ressources humaines doit pouvoir continuer la confection de la paye.

Elle propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition au Syndicat intercommunal scolaire de logiciels informatiques pour le service comptabilité et de moyens humains pour la confection de la paye annexée à la note de synthèse.

Voté à l'unanimité

Monsieur Puigmal demande où est installé le service des sports qui était dans les locaux du service intercommunal jeunesse, Place Henri Guitard.

Madame Baranoff lui précise que ce service est installé au-dessus du service culture, Boulevard Clemenceau.

- Délibération n° 106/2021 - Communauté de communes du Vallespir – Modification des statuts

Madame BARANOFF expose que, par délibération en date du 28 juin 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes du Vallespir a décidé d'ajouter à ses statuts la compétence facultative suivante :

« Elaboration et coordination du contrat local de santé : Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, afin d'élaborer une offre de santé de proximité. »

Elle propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes du Vallespir, selon le projet annexé à la note de synthèse.

Voté à l'unanimité

-Questions de Monsieur Patrick PUIGMAL :

- audit financier des comptes de la commune de CERET

Vous n'avez toujours pas programmé la présentation de l'audit financier que vous avez commandé lors de votre prise de fonctions auprès d'un cabinet d'études alors que vous avez organisé voici de nombreux mois un séminaire sur le sujet, anormalement réservé aux membres de votre majorité. Nous renouvelons notre demande que nous soient transmis la lettre de commande et l'audit financier in extenso.

- problème tribune de Fondecave

Dans le quotidien local du 10/09 et sur France Bleu Roussillon ainsi que sur FACEBOOK, vous avez fait des commentaires sur la non-conformité de l'auvent métallique de la tribune du stade FONDECAGE qui vous conduit à fermer cette tribune au public, à la suite d'un nouvel "avis défavorable" de la commission de sécurité. Vous pointez l'irresponsabilité de vos prédécesseurs et notamment de l'ancienne municipalité.

Il me semble important de vous rappeler que cette tribune a été livrée en 2000 et inaugurée en février 2001 par la municipalité précédant celle de M. Alain TORRENT. Aussi serait-il intéressant que soit produit le procès-verbal de réception de ces travaux effectués d'ailleurs par une entreprise de métallerie cérétane : des malfaçons ont-elles été constatées au procès-verbal de réception des travaux et dénoncées par la municipalité alors en charge du dossier ? Par ailleurs, sur la couverture de la tribune, il n'est pas anormal que des travaux de remise en état soient à envisager 20 ans après. Lors du précédent mandat, ce sujet a été évoqué mais il y a eu d'autres choix budgétaires immédiats, Alain TORRENT prenant ses responsabilités et il était envisagé à terme d'intervenir.

Nous constatons que vous n'avez pas hésité, de votre côté, à utiliser cette tribune lors du départ de l'étape du Tour de France début juillet 2021 ! Sur ce dernier point, nous n'avons toujours pas eu connaissance du coût global pour les collectivités publiques de cette manifestation sportive, visiblement mal gérée avec la dégradation anormale de la pelouse du stade Fondecave qui a interdit tout match à notre équipe de rugby jusqu'à maintenant ! Quel est ce coût global incluant l'ensemble des dépenses directes et indirectes ?

Nous souhaiterions également avoir communication du dernier avis défavorable de la commission de sécurité sur la tribune du stade.

-Réponse de Madame Stéphanie Justafré, adjointe aux finances, sur l'audit financier

« Monsieur Puigmal vous nous interrogez pour savoir quand la municipalité présentera ce que vous appelez l'audit financier que nous avons diligenté, donc pour vous répondre, en premier lieu, il ne s'agit pas d'un audit mais d'une étude rétrospective et prospective.

Concernant l'étude rétrospective, celle-ci a été menée à terme par le Cabinet, donc elle pourra être présentée en commission des finances, nous avons d'ailleurs échangé à ce sujet au mois de juillet, notre Directrice financière arrive au mois de septembre, le 22 précisément, nous allons lui laisser le temps de prendre gentiment ses fonctions et ensuite nous viendrons le présenter en commission des finances, en matière de rétrospective. »

Concernant l'étude prospective, dont nous sommes en train de travailler avec le Cabinet pour faire les arbitrages nécessaires et définitifs sur le programme de notre mandat. Sur ce point-là nous n'avons pas encore fini de travailler avec le Cabinet, dès lors que ce sera peaufiné et que nous aurons finalisé cette étude, nous pourrons la présenter en conseil municipal.

Ensuite, vous nous sollicitez concernant le séminaire que nous avons organisé, qui était donc un séminaire organisé dans le cadre de la formation des élus dont chacun bénéficie, nous avons eu une formation qui concernait principalement la partie budgétaire et donc expliquait aux élus comment fonctionnait un budget, comment on mettait une stratégie financière en place, donc à ce titre-là, le groupe majoritaire a décidé de se former puisque nous étions nouvellement élus et que pour beaucoup nous étions des béotiens en la matière, ce qui ne semble pas être le cas vous concernant, vous avez été fort longtemps aux responsabilités, je pense que cette formation ne vous était pas forcément utile, par contre vous disposez comme tous les autres élus, d'un compte de formation que vous pouvez utiliser quand bon vous semble sur les formations qui vous semblent les plus opportunes de suivre.

Monsieur Puigmal : Je regrette que cette formation n'ait pas été proposée aux membres de l'opposition, libre à eux après d'y participer ou pas, je pense que l'autre liste d'opposition n'a pas été conviée non plus ?

Madame Boisorieux : Non et je vous rejoins sur le sujet, c'est dommage, on aurait apprécié d'être présents,

Madame Justafre : On est dans un conseil municipal, il y a un groupe majoritaire, un groupe minoritaire, ça fonctionne comme ça.

Monsieur le Maire : vous aurez une présentation de l'audit rétrospectif en commission finances et en conseil municipal et vous aurez à ce moment-là le temps de vous former aussi. Vous avez droit à de la formation, n'hésitez pas, on peut vous donner le nom du Cabinet qui nous a formés, qui est un très bon formateur et qui viendrait volontiers vous faire une formation à vous et l'autre équipe de la minorité.

-Réponse de Monsieur le Maire sur le problème de la tribune de Fondecave

« Un autre point qui est important, la question que vous m'avez adressée est très exhaustive, je vais essayer de vous donner une réponse exhaustive aussi, c'est comme vous l'avez vu tous, ce qui fait le buzz, mais ce n'est pas un buzz, nous avons eu un bel article lundi dernier dans l'indépendant, qui a donné lieu à beaucoup de commentaires sur les réseaux sociaux, c'est le fameux problème de la tribune Fondecave, de notre stade fétiche, chéri de tous.

Il ne vous a pas échappé qu'il y avait un problème sur la tribune du stade Fondecave. Je ne veux pas être un procureur, je ne suis pas là non plus pour polémiquer. Peu importe ce qui s'est passé depuis 20 ans, sur cette tribune les années suivantes, ça ne m'intéresse pas, ne pas chercher les coupables non plus. Ce qui m'importe, c'est d'agir avec efficacité, avec bon sens et surtout responsabilité et je tiens à vous dire que dès ma prise de fonctions en juillet 2020, Monsieur le Sous-Préfet, dans le cadre d'une visite républicaine, m'a informé de différents dossiers qu'il avait sur la commune de Cérét. Il m'a dit : « J'ai un dossier prioritaire : Les tribunes du stade Fondecave ». J'ai fait ce que je devais faire en tant que Maire responsable, j'ai diligenté une commission qui a eu lieu au mois de mai 2021 avec l'ensemble des services et cette commission a donné à nouveau un avis défavorable et m'a demandé, chose qui n'avait jamais été faite auparavant par l'ancienne équipe, de demander une étude précise de la structure parce qu'ils avaient un gros doute sur l'état de la structure depuis plusieurs années.

Nous avons nommé deux bureaux d'études qui ont travaillé, je vous enverrai les conclusions que nous allons projeter, et j'étais loin de me douter de la nature des conclusions de cette étude, que je n'ai eu que lundi dernier, je tiens à le préciser, parce que l'on m'attaque aussi en disant que j'ai caché cette étude pour pouvoir faire le tour de France. Si j'avais eu les résultats avant le TDF, je vous assure que j'aurais fermé les tribunes et qu'on aurait trouvé un autre site pour faire le village du TDF ou qu'on aurait interdit les spectateurs pour le village du Tour de France.

Et c'est juste sur ce point que je me dis que nous n'avons pas la même conception des choses, la même notion des responsabilités et de la sécurité avec la précédente municipalité.

C'est sans animosité, c'est juste que la vie des cérétans et potentiellement en jeu et je me devais de les fermer dès mercredi et j'en ai alerté le Sous-Préfet.

Voyez les conclusions qui sont projetées et je vous ferai passer le document en fin de séance (lecture des conclusions)

Face à ces conclusions, j'ai pris mes responsabilités, j'ai fermé les tribunes. Je vais aller plus loin dans la réflexion car j'ai été alerté de la même manière par la commission de sécurité lors de la Féria, j'ai été convoqué en Sous-Préfecture, avec les pompiers, il y avait M. Denis Dunyach qui était présent, qui nous disent que depuis 25 ans aucune étude de structure n'a été faite sur les arènes, le dernier rapport a été fait en 1995, que ces arènes vont avoir 100 ans, c'est-à-dire que depuis 100 ans rien n'a été fait, même pas les travaux qui avaient été préconisés par la commission de sécurité.

On a décidé avec Monsieur le Sous-Préfet, avant les corridas de cette année, de faire une visite de sécurité. On a visité l'ensemble de la structure, on est allé sous les arènes, et Monsieur le Sous-Préfet m'a demandé d'organiser une réunion avec les propriétaires des arènes, pour voir ce qu'il fallait faire aujourd'hui et si on doit prendre la décision de fermer les arènes, même si ce n'est pas un ouvrage public, sachez que je le ferai.

Aujourd'hui on ne peut plus se permettre de ne rien faire parce que ça va gêner un tel ou un tel, ça va gêner telle ou telle association, il faut prendre nos responsabilités, on ne peut pas mettre en jeu la vie des cérétans pour aller voir un spectacle aux arènes ou aller voir un match de rugby.

Je prendrai mes responsabilités et je les ai prises. Il y a des lois en France, il y a des normes, il faut les faire respecter. »

Madame Boisorieux : Le contraire serait de l'inconscience totale, personne ne viendrait, s'il y avait un quelconque problème vous soutenir. Par rapport à la fermeture de la tribune, quels vont être les conséquences pour le CS ?

Monsieur le Maire : Je peux vous dire que depuis lundi, je travaille avec le CS et là aussi on va revenir sur les polémiques autour du Céret Sportif, parce qu'entre la pelouse, entre les tribunes, j'entends des rumeurs comme quoi on veut la mort du Céret sportif.

Depuis lundi je travaille avec l'équipe dirigeante du Céret sportif, avec le Préfet, le Sous-Préfet, pour débloquer au plus vite la situation. C'est-à-dire, extraire l'auvent mais ça ne se fait pas du jour au lendemain, les gens pensent qu'avec deux perceuses et une masse on peut le démonter. Il y a à peu près entre 4 et 6 semaines de travaux, une période réglementaire pour l'obtention des permis mais on essaie de raccourcir les délais avec le Préfet et le Sous-Préfet, qui nous suivent dans l'opération, on doit demander aussi des financements en urgence pour pouvoir démonter parce que ça va être un coût qui ne sera pas neutre pour les finances de la collectivité.

On a prévu avec mon adjointe aux finances de dégager des marges de manœuvre financières pour pouvoir le faire en urgence.

Je veux permettre au Céret Sportif de récupérer sa tribune au plus tôt. Des entreprises se sont déjà rendus sur le site. C'est tout un process le démontage, il ne faut surtout pas toucher les tribunes.

Je prendrai mes responsabilités et je les ai prises. Il y a des lois en France, il y a des normes, il faut les faire respecter.

Madame Boisorieux : Le contraire serait de l'inconscience totale, personne ne viendrait, s'il y avait un quelconque problème vous soutenir. Par rapport à la fermeture de la tribune, quels vont être les conséquences pour le CS ?

Monsieur le Maire : Je peux vous dire que depuis lundi, je travaille avec le CS et là aussi on va revenir sur les polémiques autour du Céret Sportif, parce qu'entre la pelouse, entre les tribunes, j'entends des rumeurs comme quoi on veut la mort du Céret sportif.

Depuis lundi je travaille avec l'équipe dirigeante du Céret sportif, avec le Préfet, le Sous-Préfet, pour débloquer au plus vite la situation. C'est-à-dire, extraire l'auvent mais ça ne se fait pas du jour au lendemain, les gens pensent qu'avec deux perceuses et une masse on peut le démonter. Il y a à peu près entre 4 et 6 semaines de travaux, une période réglementaire pour l'obtention des permis mais on essaie de raccourcir les délais avec le Préfet et le Sous-Préfet, qui nous suivent dans l'opération, on doit demander aussi des financements en urgence pour pouvoir démonter parce que ça va être un coût qui ne sera pas neutre pour les finances de la collectivité.

On a prévu avec mon adjointe aux finances de dégager des marges de manœuvre financières pour pouvoir le faire en urgence.

Je veux permettre au Céret Sportif de récupérer sa tribune au plus tôt. Des entreprises se sont déjà rendues sur le site. C'est tout un process le démontage, il ne faut surtout pas toucher les tribunes.